

2 neres. Pas de permanence au mois d'août. ■

LA CROISILLE-SUR-BRIANCE ■ Concours de maisons fleuries.

Dès aujourd'hui, le concours des maisons et des fermes fleuries est ouvert à tous les habitants de la commune. Notez qu'il comprend huit catégories différentes : maison avec jardin (la maison elle-même doit être fleurie) ; décor floral installé sur la voie publique ; balcon ou terrasse, fenêtres ou murs ; potager fleuri (avec vocation nourricière dominante), commerces : cafés, pharmacies, épiceries, boulangeries, salons de coiffure... ; parcs fleuris (comprenant une superficie d'au moins 3.000 m², intégrant les arbres, les arbustes et les fleurs) ; fermes fleuries (l'exploitation agricole en activité). Les critères d'appréciation sont les suivants : qualité esthétique des supports (jardinières, suspensions...) et du fleurissement, des variétés, de la quantité, de l'entretien des fleurs et de la propreté des abords ; harmonie des couleurs ; mise en valeur du bâti et respect des matériaux locaux et de l'environnement ; qualité de l'entretien des arbres, des arbustes. Il est possible de s'inscrire dès à présent en contactant Dominique Cotton, conseillère municipale, au 06.88.33.25.86, en précisant la catégorie dans laquelle vous souhaitez concourir. Le jury de présélection visitera votre commune durant la semaine du 16 au 20 juillet. ■

SUSSAC ■ Conseil municipal. Le conseil municipal se réunit en session ordinaire vendredi 15 juin à 20 h 30, à la mairie de Sussac. ■

■ Club Croisille 3^e âge. Le club Croisille 3^e âge rappelle à ses adhérents que le repas du club du jeudi 28 juin aura lieu au restaurant Chez Kevin, rendez vous à 12 heures. Renseignements au 07.80.41.87.39. ■

cette année son dixième anniversaire. « Fallait pas les agacer ! » ou quand de jeunes retraités (Adrien, Charlotte, Louise, Prudent, Raymond et Yvette) aux tempéraments très singuliers et bien dissemblables, s'ennuient et décident de sortir de la routine en se transformant en justiciers !

Raymond et Prudent veillent sur leurs amis en vrais chefs. Louise a « liquidé » trois maris et Charlotte en a également « usé » trois. Yvette passe



THÉÂTRE. La troupe « Théâtre sac » jouera le samedi 16 juin

de l'engouement le plus fanatique à une trouille intense. Quant à Adrien, un veuf dynamique n'ayant pas la langue dans sa poche, et qui a le don de s'attirer des ennuis, va embarquer toute cette pe-

PLANTES EXOTIQUES ENVAHISSANTES : AMBROISIE À FEUILLES D'ARMOISE ET BERCE DU CAUCASE.

Les élus MSA du territoire de Laurière, Bessines-sur-Gartempe et Ambazac en partenariat avec la FDGDON (Fédération départementale des groupements de défense contre les organismes nuisibles) et le conservatoire botanique national du Massif Central ont organisé une réunion le 24 mai dernier pour informer la population sur les risques dus à l'invasion grandissante de certaines plantes exotiques telles que l'ambroisie à feuilles d'armoise et la berce du Caucase.

L'ambroisie, originaire d'Amérique du Nord est une plante envahissante et hautement allergisante. Elle représente un risque pour la santé comme pour les productions agricoles. Elle émet des pollens allergisants en août qui peuvent provoquer rhinites, conjonctivites, trachéites, voire des crises d'asthme ou éruptions cutanées. Laurent Chabrol du Conservatoire botanique national du Massif Central, explique que cette mauvaise herbe a un impact important sur la